

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Délégation de signature à Yanick BONTRON, Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis ;

VU La délibération 26.DGS.103 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire ;

VU l'organigramme des services municipaux ayant fait l'objet de l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 septembre 2026, désignant Yanick BONTRON, Directeur Général des Services à compter du 1^{er} septembre 2026

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services communaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de permettre au Directeur Général des Services, de gérer la ligne de trésorerie du budget communal

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yanick BONTRON, Directeur Général des Services sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Article 2 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer toute correspondance aux attributions propres de Directeur Général des Services, à savoir :

- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux
- Courriers administratifs courants
- Bordereau d'envoi
- Courriers administratifs non créateurs de droit à l'égard des tiers
- Courriers administratifs destinés à d'autres administrations et collectivités locales
- Délivrance des certificats d'affichage
- Certificats administratifs pour validation des dépenses
- Notifications d'actes d'huissiers
- Fiches de postes

- Attestations diverses
- Attestation de service fait sur factures
- Réception des colis et appels d'offres

En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Yanick BONTRON, afin de signer tout acte relatif à la gestion de la ligne de trésorerie (tirages et remboursements) dans la limite d'un million d'euros (1 000 000 €).

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer tous les documents relatifs à la paie.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa notification et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'Etat en charge du contrôle de légalité.

Article 5 :

L'intéressé peut contester le présent arrêté par un recours devant le Tribunal Administratif d'Avignon dans les deux mois suivant sa notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis, le 15 septembre 2026

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260915-26_DGS_823-AR

